



Synthèse

Analyse des Besoins Sociaux

Die • 2021

Durant cette première année de mandat, nous démarrons une Analyse des Besoins Sociaux. Cela nous semble être une nécessité afin d'être toujours dans une démarche d'évaluation des besoins des habitant-e-s de notre commune. Nous en profitons pour étendre ce diagnostic de territoire à l'ensemble du Diois, en accord et en lien avec la Communauté des communes du Diois.

En effet, il est indispensable de tenir compte de l'évolution de la population et de la société, afin d'anticiper les effets de la crise sanitaire actuelle pour une solidarité renforcée.

Nous vivons ensemble sur le même territoire Diois et toutes les communes sont confrontées à des questions sociales, même si ce n'est pas avec la même intensité qu'à Die : il nous faut donc les moyens d'y répondre au mieux. Ce diagnostic nous apportera les éléments nécessaires pour réfléchir à la mise en place d'un Centre Inter-communal d'Action Sociale.

Isabelle Bizouard, maire de Die, présidente du Centre Communal d'Action Sociale et vice-présidente de la Communauté des communes du Diois

La démarche

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un outil de connaissance du territoire et d'aide à la décision qui représente pour les élus un guide précieux pour construire et mettre en œuvre un programme politique. Elle procure un éclairage essentiel sur le territoire : grâce à celle-ci, les élus disposent de données précises pour objectiver les enjeux du territoire et donc confirmer ou réfuter des hypothèses de travail. À partir de là, ils bénéficient d'une vision fine des besoins de la population et peuvent ainsi orienter les politiques pour y apporter une réponse satisfaisante.

La volonté de la nouvelle municipalité était donc d'initier cette nouvelle démarche afin d'inclure les acteurs du territoire, d'établir des constats partagés et de définir ensemble les axes de développement. L'objectif est de permettre aux différents acteurs de s'approprier les problématiques et d'être force de proposition.



Portrait des habitants de Die

2018 – Die : 4 665 habitants

11 688 habitants le Diois

➔ **La population de Die est en évolution croissante depuis 2008** : ceci est dû à un fort taux de nouveaux arrivants sur le territoire qui compense aussi un solde naturel de la population négatif. On remarque une présence marquée de la population des plus de 60 ans.

2018 – Die : 349 nouveaux arrivants

1 032 pour le Diois

14,2 % de la population de Die à + de 75 ans

13 % pour le Diois

Concernant les ménages habitant Die, il y a une forte représentation des personnes vivant seules (45,6 % des ménages) et ceci est en évolution croissante à l'image des autres territoires. Parmi elles, 30,2 % sont des personnes âgées de plus de 75 ans. Cette représentation reste similaire sur le territoire du Diois, mais bien plus faible sur les territoires du Département. Nous avons donc une forte représentation de ménages composés de personnes isolées vieillissantes.

La représentation des couples avec enfant ou des familles monoparentales est similaire aux autres territoires (Diois ou Drôme).

Chiffres clés

NOMBRE DE MÉNAGES

Die : 2 377 – Diois : 5 884

PART DES MÉNAGES COMPOSÉS D'UNE SEULE PERSONNE

Die : 45,6 % – Diois : 42,8 % – Drôme : 35,6

PART DES MÉNAGES AVEC ENFANTS

Die : 17,2 % – Diois : 17,8 % – Drôme : 25,6 %

PART DES MÉNAGES COMPOSÉS DE FAMILLES MONOPARENTALES

Die : 9,4 % – Diois : 8,7 % – Drôme : 9,1 %

Concernant les enfants de moins de 3 ans, on remarque que pour les situations de couple avec enfant, un sur deux voit ses parents qui travaillent tous les deux, mais pour les familles monoparentales, 17,9 % d'entre eux voient son parent travailler. Cette comparaison est à mettre en perspective avec l'organisation des modes de garde sur le territoire.

Concernant le logement social sur la commune de Die, on remarque que le taux d'occupation est très élevé avec une faible mobilité, ce qui explique en partie les temps d'attente qui paraissent élevés.

Concernant le parc privé, on remarque une forte représentation de la part de résidences secondaires et de logements vacants.

NOMBRE DE LOGEMENTS

Die : 3 047 – Diois : 9 964

PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SUPERFICIE < 40 m²

Die : 8,6 % – Diois : 6,7 %

PART DES LOGEMENTS VACANTS

Die : 10,9 % – Diois : 7,9 %

PART DES LOGEMENTS SOCIAUX

Die : 22 % – Diois : 5 %

TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Die : 98,6 %

La plupart des indicateurs concernant le thème de la formation, de l'emploi et du chômage sont similaires aux autres territoires puisqu'il y a un taux d'activité légèrement supérieur à celui du Département. Néanmoins, on remarquera un taux d'emploi stable (à temps complet et sans limitation de durée) bien plus faible ce qui peut être un indicateur de précarisation au regard de l'emploi.

65,5 % de la population de Die ou du Diois est en emploi

HABITANTS DE 55-64 ANS TRAVAILLANT

Die : 52,4 % – Diois : 52,2 %

HABITANTS DE 15-24 ANS TRAVAILLANT

Die : 38,2 % – Diois : 36,6 %

SALARIÉS DE 15 ANS ET PLUS EN CONTRATS PRÉCAIRES

Die : 21,1 % – Diois : 23 % – Drôme : 16 %

Sur le plan des revenus, ceux-ci sont plus faibles sur Die et le territoire du Diois que sur le Département. Mais on remarque aussi que les indicateurs de précarités sont très élevés par rapport au Département : le taux de représentation des bénéficiaires du RSA et prime d'activité. Une représentation élevée de la part des ménages dont les ressources dépendent de leurs allocations versées par la CAF.

NIVEAU DE VIE MÉDIAN MENSUEL EN EUROS

Die : 1 675 € – Diois 1 597 € – Drôme 1 758 €

MAXIMUM PERÇU PAR LES 10 % DES HABITANTS LES PLUS MODESTES

Die : 917 € – Diois : 824 €

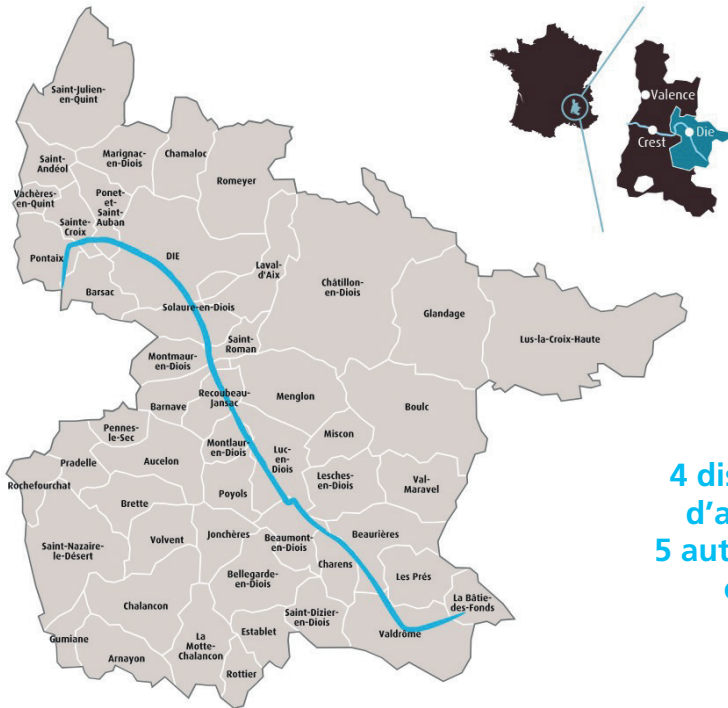
MINIMUM PERÇU PAR LES 10 % DES HABITANTS LES PLUS AISÉS

Die : 2 929 € – Diois : 2 853 €

58 % des ménages de Die ne sont pas imposés (contre 60,8 % dans le Diois) et 12,9 % des allocataires CAF dépendent à 100 % des prestations ou des allocations de la CAF (contre 12,6 % dans le Diois).

Le Diois

Cartographie – grands chiffres du territoire concerné



LE PAYS DIOIS :
 50 communes
 11 688 habitants
 1 200 km²

Sur les 50 communes :
 4 disposent d'un Centre communal
 d'action sociale (CCAS) formalisé
 5 autres disposent d'une commission
 communale d'action sociale

Les éléments présentés sont issus

- D'un questionnaire mis en ligne entre mai et juillet 2021 avec trois destinataires :
 - o les habitants (145 réponses exploitables),
 - o les élus et secrétaires de mairie des 50 communes du Diois (23 communes répondantes),
 - o les professionnels et bénévoles des institutions et associations œuvrant dans le champ du social sur le Diois (34 réponses exploitables).
- De données statistiques (INSEE, CAF...).
- Des différents diagnostics et travaux existants à l'échelle du Diois.

Vue d'ensemble

Les points +

- L'esprit d'entraide, de solidarité, et le dynamisme des associations locales sont globalement soulignés.

- L'aide importante apportée, sur l'ensemble des thématiques, par l'Espace France service du Diois (anciennement Maison des services au public) aux habitants comme aux communes et aux institutions.

Les points à améliorer

- La concentration des ressources humaines et matérielles visant à répondre aux besoins sociaux sur Die et la difficulté pour les habitants des communes alentour d'y accéder.
- Un grand nombre de communes qui regrettent ne pas suffisamment connaître les ressources existantes et les moyens de les solliciter.
- Le manque de ressources financières d'un grand nombre d'habitants pour accéder à l'offre existante (logement, transports, loisirs).

Une réponse actuelle aux besoins jugée variable selon les thématiques.

Une réponse actuelle aux besoins jugée variable selon les thématiques



Les ressources existantes ne répondent pas du tout aux besoins Les ressources existantes répondent tout à fait aux besoins

Quelques éléments pour chaque thématique abordée

LOGEMENT

Données clés

- Un parc de logement qui s'accroît de 0,8 % par an entre 2007 et 2017 (soit un accroissement divisé par 2 depuis les années 70).
- 4,8 % du parc de logement sous statut social en 2017 (5,2 % en 2007).
- Plus de 1/3 des résidences principales date d'avant 1919, plus de 50 % d'avant 1970 ; les 2/3 des résidences principales classées inconfortables.

Quelques préconisations fréquentes

- Augmenter le parc de logements adaptés aux besoins (location notamment).
- Inciter/aider à la rénovation des logements (isolation, accessibilité pour les personnes en perte d'autonomie).
- Proposer des dispositifs d'information/orientation sur la question du logement (bourses au logement, guichets vers lesquels s'orienter...).
- Agir sur le parc de résidences secondaires pour prioriser les besoins en résidences principales.

MOBILITÉ

Données clés

- En 5 ans, le taux de motorisation des ménages est passé de 84,6 % à 86,2 % (de 34,3 % à 35,8 % pour la bimotozation).
- Le faible gabarit des voies et espaces publics traversant les différents villages rend les cohabitations entre véhicules et autres modes (piétons, vélos, bus) difficiles.
- Transports en commun existants :
 - o 2 liaisons ferroviaires (ligne Valence > Aspres-sur-Buëch : gares voyageurs de Die et Luc-en-Diois ; ligne Grenoble > Sisteron : gare voyageurs de Lus-la-Croix-Haute) + 1 train de nuit (ligne Paris > Briançon : arrêt à Die),
 - o 3 lignes de bus : ligne 28 (Valence–Crest–Die–Luc-en-Diois) ; ligne 29 (Beaurières–Luc-en-Diois–Châtillon-en-Diois–Die) ; ligne 37 (Nyons–La Motte-Chalancon).

Quelques préconisations fréquentes

- Augmenter le nombre de voies cyclables.

- Développer les transports en commun par bus (lignes régulières existantes).
- Améliorer l'offre de transport par le train.
- Augmenter les transports en commun à disposition entre communes du Diois (format navettes...).

EMPLOI/INSERTION

Données clés

- Taux d'activité (2018) de la population des 15-64 ans : 77,1 % (75,2 % en Drôme ; 74,3 % en France métropolitaine).
- Part des actifs en emploi (2018) parmi les :
 - o 15-64 ans : 65,5 % (64,9 % en Drôme ; 64,7 % en France métropolitaine),
 - o 15-24 ans : 36,6 % (31,7 % en Drôme ; 29,7 % en France métropolitaine),
 - o 55-64 ans : 52,2 % (49,5 % en Drôme ; 50,7 % en France métropolitaine),
- Part des ménages couverts par (2018) :
 - o le RSA : 7 % (5 % en Drôme ; 5,8 % en France métropolitaine),
 - o la prime d'activité (RSA "activité" et Prime pour l'emploi) : 15,5 % (15,5 % en Drôme ; 14,6 % en France métropolitaine).

Quelques préconisations fréquentes

- Afficher/relayer les offres d'emploi sur le territoire (bourse/forums de l'emploi).
- Soutenir l'emploi local (par les actions de formation, création de groupements d'emploi...).
- Proposer une permanence de Pôle emploi sur le territoire.

ENFANCE/JEUNESSE

Données clés

- Places d'accueil "formelles" pour les moins de 3 ans sur le territoire (taux de couverture global des besoins de 59 % — similaire aux moyennes départementale et nationale) :
 - o 110 places d'accueil individuel chez des assistantes maternelles,
 - o 83 places d'accueil collectif en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant,
 - o 16 places pour les autres modes d'accueil formels (garde à domicile, préscolarisation en école maternelle).

- Part des enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif (2018) :

o enfants de moins de 3 ans : 11 % (4,7 % en Drôme; 5,5 % en France métropolitaine),

o enfants de 3 à 5 ans : 17,8 % (9,6 % en Drôme; 9,9 % en France métropolitaine),

o enfants de 6 à 10 ans : 16,4 % (13,2 % en Drôme; 13,9 % en France métropolitaine).

Quelques préconisations fréquentes

- Développer les solutions d'accueil pour la petite enfance réparties sur le territoire (accueil collectif, assistant.es maternel. les, maisons d'assistantes maternelles).
- Développer les infrastructures et équipements extérieurs à destination des enfants et des jeunes (parcs de jeux, terrains de jeux, skate parks).
- Augmenter le nombre de professionnel.les intervenant auprès des enfants et des jeunes (éducateurs de prévention).
- Développer les places en accueil de loisirs (mercredis et vacances) — notamment sur le Haut-Diois.

VIELLISSEMENT/PERTE D'AUTONOMIE

Données clés

- Part des plus de 75 ans au sein de la Communauté des communes du Diois (2020) : 13,4 % de la population (13,6 % de la population en 2007).
- Nombre de bénéficiaires de l'APA sur le Canton Le Diois (2020) :
 - o 385 bénéficiaires de l'APA à domicile (soit + 19 % par rapport à 2018),
 - o 159 bénéficiaires de l'APA en établissement (soit + 31 % par rapport à 2018).
- Places en établissement :
 - o Établissement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier de Die : 157 lits et places,
 - o Résidences autonomie à Luc-en-Diois (24 et 12 places), Châtillon-en-Diois (11 places), Mari-gnac-en-Diois.

Quelques préconisations fréquentes

- Développer le métier d'aide à domicile.
- Développer les solutions d'hébergement adaptées pour les personnes en perte d'autonomie (foyer pour personnes en situation de handicap, résidences autonomies — non médicalisées).

- Développer des solutions d'hébergement intergénérationnelles, mixtes et interculturelles.

- Mieux coordonner les ressources autour de la personne en perte d'autonomie.

- Améliorer l'aide aux démarches administratives et sociales pour les personnes en perte d'autonomie.

SITUATION FINANCIÈRE/ACCÈS AUX DROITS

Données clés

- Part des ménages fiscaux non imposés faute de revenus suffisants (2018) : 60,8 % (52,6 % en Drôme; 48,3 % en France métropolitaine).
- Part des individus dont les ressources sont inférieures à 60 % du revenu de la population (2018) : 21,4 % (14,8 % en Drôme; 14,6 % en France métropolitaine).

Quelques préconisations fréquentes

- Améliorer l'identification des interlocuteurs à solliciter et la lisibilité des différents services.
- Disposer de moyens pour pouvoir aider financièrement les ménages (aide au paiement de factures, grilles tarifaires...).
- Développer les permanences sociales dans les territoires.

ALIMENTATION

Données clés

- Le Diois compte 450 exploitations agricoles professionnelles (- 41 % en 30 ans) :
 - o 120 commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts,
 - o 52 % des exploitations sont en bio (soit 2/3 des parcelles hors alpages).
- Des habitudes d'achat alimentaire en proximité (étude de 2017) :
 - o les courses alimentaires des habitants du Diois sont effectuées à 90 % dans le Diois,
 - o 1/3 des consommateurs effectuent des courses via des circuits courts,
 - o 69 % des répondants fréquentent les marchés régulièrement.
- 3 associations d'aide alimentaire installées à Die, en plus des colis et/ou bons alimentaires ponctuellement distribués par d'autres acteurs, qui constatent :
 - o Une augmentation constante des besoins en aide alimentaire,

o Une difficulté à s'approvisionner en produits frais et de qualité (bio notamment).

Quelques préconisations fréquentes

- Améliorer la qualité (nourriture bio/locale) et l'accessibilité financière à la restauration scolaire.
- Proposer des points d'achat alimentaire plus en proximité des habitants des communes du Diois (AMAP, épiceries mobiles...).
- Développer des lieux de restauration collective ouverts à tous et dans une approche de mixité (cantines solidaires...).

SANTÉ

Données clés

- Part de la population en affection longue durée (ALD) : 26,5 % (23,8 % en Drôme — 23,2 % en France métropolitaine).
- Taux de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS, ex CMU-C) : 9 % (8,5 % en Drôme — 10,1 % en France métropolitaine).
- Densité médicale de 8,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants (8,7 en moyenne en France)/ Le Diois est classé "zone d'intervention prioritaire" pour les médecins généralistes.

Quelques préconisations fréquentes

- Améliorer l'accès à un médecin traitant.
- Améliorer l'accès aux spécialités médicales.
- Garantir l'accès aux ressources hospitalières à Die.
- Améliorer l'accès à un dentiste.

- Développer une politique publique visant à favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

SOLIDARITÉ/LIEN SOCIAL

Données clés

- D'après le Répertoire National des Associations : 1015 associations actives ont leur siège social enregistré sur le territoire, soit environ 1 association pour 10 habitants (en France, 1 association pour 50 habitants).

Quelques préconisations fréquentes

- Améliorer la diffusion de l'information concernant les propositions existantes — cultures, loisirs, lien social (affichage dans les villages, diffusion Internet...).
- Proposer des temps de rencontre et d'échange en proximité dans les communes (chantiers collectifs, accueil des nouveaux arrivants...).
- Mettre à disposition plus facilement des locaux pour associations et événements.

SÉCURITÉ

Quelques préconisations fréquentes

- Améliorer les conditions de sécurité routière (respect des limitations de vitesse, aménagements de zones 30)
- Diffuser l'information dans l'espace public, notamment sur les numéros d'appel en cas d'urgence (campagnes d'affichage)
- Développer la prévention sur les troubles dans l'espace public (drogue, alcool)
- Améliorer les ressources disponibles en matière de violences intrafamiliales

Le logement à Die

Après avoir pris connaissance des différents diagnostics de territoire, mais aussi des enquêtes réalisées, le comité de pilotage (COPIL) de l'Analyse des Besoins Sociaux de la commune de Die a validé que la thématique du logement restait très prégnante sur le territoire. Certaines études ont eu pour objet la précarité énergétique dans les logements, d'autres la vacance, mais aucune enquête a tenté d'interroger ce qui favoriserait l'accès et le maintien dans le logement. Or, il ressortait des débats au sein du COPIL, qu'il y avait, sur Die, une forte demande de la population d'accéder à des logements adaptés. Les situations étant très différentes selon les conditions de vie des personnes, il a été décidé que cela nécessitait un éclairage supplémentaire en se focalisant sur les situations des personnes dites "fragiles" : personnes en grande précarité, personnes sans résidence stable, personnes âgées isolées à fort risque de dépendance et personnes handicapées.

L'un des thèmes retenus a été donc **d'interroger ce qui favorise l'accès ou le maintien dans le logement pour les personnes fragiles**, c'est à dire :

- les conditions d'accès ou de maintien dans le logement pour les personnes en grande précarité (hébergement, logement).
- Les perspectives d'accès pour les différentes formes d'habiter (habitat léger, mobile).
- Les leviers d'amélioration des conditions de maintien pour les personnes fragiles (isolement social ou géographique, personnes à mobilité réduite).

QUELQUES CHIFFRES POUR NOUS ÉCLAIRER

La commune de Die propose-t-elle particulièrement des petits logements ?

En 2017, le nombre de logements inférieurs à 40 m² est de 180 soit 7,8 % de la totalité des logements. Presque la totalité sont dans des appartements (seulement 40 dans des maisons).

22 % des logements en location de Die sont des logements sociaux.

12 % du parc de logement sont des résidences secondaires.

10.6 % du parc de logement sont des logements vacants.

Concernant les personnes fragiles, la présence de bénéficiaires de minima sociaux est-elle marquée sur la commune ?

332 foyers perçoivent les minima sociaux : 140 personnes l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 192 personnes le Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 8,4 % des ménages de Die.

27,2 % des allocataires Caf dépendent à 50 % ou plus des prestations Caf Et 12,9 % des allocataires Caf dépendent à 100 % des prestations Caf.

Quelle est la proportion de personnes de la commune dont les ressources sont inférieures à 60 % du revenu médian de la population ?

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Sur DIE, le taux de pauvreté correspond à 17 % de la population en 2018.

Y a-t-il beaucoup de personnes vivant seules ?

Sur Die, 45,6 % des ménages sont composés d'un adulte seul en 2018 (soit 1083 personnes). À première vue, cela s'explique-t-il plutôt par la présence de personnes âgées puisqu'il y a 327 ménages composés d'une seule personne de plus de 75 ans contre 83 ménages composés d'une seule personne de moins de 25 ans.

La commune de Die compte-t-elle beaucoup de familles monoparentales ?

A Die, il y a 224 ménages composés de familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) en 2018 soit 9,4 % des ménages.

L'isolement des personnes âgées est-il mesurable ?

En 2018, 30,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules à domicile.

Les personnes en risque de dépendance peuvent-elles potentiellement être assistées par des aidants familiaux/amicaux/de voisinage ?

De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants peuvent

être quantitativement représentés par les personnes âgées de 55 à 64 ans (population des aidants), et les personnes âgées dépendantes par la population de 85 ans et plus (personnes à aider). Le ratio aidants/aidés est le rapport entre ces deux entités. Il ne donne seulement qu'une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes. Sur DIE, ce ratio est de 3,8 aidants pour une personne à aider. Calcul : population de 55-64 ans/population de 85 ans et plus. En 1990, ce ratio était de 6,3 et il n'a fait que décliner jusqu'en 2013 (3,3) où depuis celui-ci augmente chaque année.

TAILLE DES LOGEMENTS OCCUPÉS PAR LES PERSONNES ÂGÉES À DIE	
Part des ménages de 65 ans et plus vivant dans un logement d'une ou deux pièces en % (2018)	12,4
Part des ménages de 65 ans et plus vivant dans un logement de trois pièces en % (2018)	19,5
Part des ménages de 65 ans et plus vivant dans un logement de quatre pièces ou plus en % (2018)	68

La présence de personnes handicapées et précarisées est-elle marquée sur la commune ?

Sur DIE, 6,3 % des ménages bénéficient de l'AAH en 2018 soit 140 foyers. Cet indicateur rapporte le nombre d'allocataires AAH à l'ensemble des ménages recensés en 2018. L'Allocation Adulte Handicapé est une prestation s'adressant aux adultes, âgés de 20 à 60 ans, handicapés, sans ressource ou disposant de ressources modestes, dont le handicap équivaut à un taux d'incapacité de 80 % et entraîne l'impossibilité de travailler.

LES CONSTATS PARTAGÉS

Afin de synthétiser les échanges qui ont eu lieu, nous avons préféré les présenter de façon à mettre en évidence les points de vue de chacun.

Point de vue des locataires

- Offre de petits logements (T1/T2) à loyer modérés très faibles sur le territoire (tout type de bailleurs confondus).
- Certains logements privés très vieux et très énergivores avec pour conséquence des postes budgétaires pour le logement très élevés.
- Discrimination importante de la part des bailleurs

privés et agences de location concernant les dispositifs d'aide à l'accès au logement.

- Peu de visibilité de l'offre de logement privé.

Point de vue des personnes âgées et/ou porteuses d'un handicap

- Peu de visibilité de l'offre de logement notamment sur le critère d'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap moteur.
- Difficultés à rassurer un bailleur pour les personnes porteuses d'un handicap dû à une pathologie psychiatrique.
- Les logements adaptés en rez-de-chaussée ou avec ascenseur sont très rares.
- Difficultés pour connaître ses droits ou les aides mobilisables pour les personnes qui ne connaissent pas les acteurs du territoire et leurs missions.
- Difficultés pour adapter un logement aux problèmes de dépendance.
- Difficultés pour accéder ou sortir de chez soi et accéder aux services pour les personnes avec des problèmes de mobilité.
- Les aides aux logements sont très faibles pour les personnes âgées avec des petites retraites.

Point de vue des bailleurs/propriétaires

- Peu de situations d'impayé au sein du parc logement social.
- Difficultés récurrentes sur le logement des personnes avec une ou plusieurs problématiques (précarité, santé mentale, addictions...) :
 - o Troubles du voisinage,
 - o Dégradation de logement,
 - o Impayés de loyer ou charges de logement.
- Temps de mise en œuvre des mesures d'accompagnement au logement trop long à se mettre en place. Quand celles-ci commencent, les problèmes sont trop importants (conflits de voisinage, dettes trop importantes, etc.).

Point de vue des hébergeurs (urgence ou insertion)

- L'hébergement d'urgence est rarement sollicité par les personnes sans solution de logement du territoire pour des raisons de sûreté au sein de la structure (violences, menaces, conflits).
- Places d'hébergement (urgence et insertion) pourvues par des personnes qui ne sont pas originaires du territoire et qui finalement :

o Parfois décident de se stabiliser sur Die malgré la précarité de leur situation et le peu de perspective de logement et d'emploi,

o Parfois n'ont aucun projet de logement sur le territoire et peine à s'insérer et développer un réseau social.

- Les locaux actuels de l'hébergement d'urgence ne sont plus adaptés et une réflexion est en cours sur l'évolution de ce dispositif.

- Les recherches de logement avec un loyer adapté sont de plus en plus complexes du fait de l'augmentation des prix de l'immobilier sur le secteur.

- L'État impulse la mise en œuvre de la politique du "Logement d'abord" : changement de paradigme pour les hébergeurs qui doivent développer l'accompagnement au sein du logement des personnes et non plus au sein d'un centre d'hébergement. Mais cela interroge la très faible disponibilité de logement adapté : petits logements privés/sociaux à loyer modéré ou pensions de famille.

- Cette politique aura pour conséquence de remplacer des places d'hébergement d'insertion par les mesures de "Logement d'Abord", donc chaque année, Val Accueil aura moins de place d'hébergement et plus de mesures de "Logement d'Abord".

- Faible rotation sur les différents dispositifs de Die (Pension de famille, résidence sociale, mesures d'accompagnement logement).

- Le public de l'hébergement d'insertion est fortement représenté par des personnes qui sont issues du territoire et qui entrent sur un dispositif à Die suite à une orientation par les services centralisés.

- Les baux glissants ne peuvent plus se mettre en place alors que ceux-ci favorisaient l'accès à un logement ou un relogement tout en rassurant le propriétaire/bailleur.

Point de vue des opérateurs d'accompagnement au logement

- Le nombre de mesures d'accompagnement au logement est limité sur le territoire. De ce fait, il y a une liste d'attente. Quand la mesure se met en place, il peut s'écouler plusieurs mois. La situation est souvent devenue très complexe ou la personne est partie du territoire.

- Les personnes à la rue ou en hébergement sont victimes de plusieurs stigmatisations représentant des freins très lourds pour l'accès au logement :

- o Liées au type de ressource : bénéficiaires de minima sociaux,

- o Liées au statut de handicap,

- o Liées aux stigmates visibles après plusieurs années à la rue (marques visibles et durables),

- o Liées aux conséquences d'un dossier de surendettement avec annulation des dettes d'impayé de loyer.

- Du fait de ces difficultés d'accéder à un logement sur le territoire de Die, l'objectif de l'accompagnement au logement devrait se focaliser sur le fait de changer de territoire, mais cela est souvent refusé par les personnes.

- L'accompagnement au logement nécessite souvent de faire appel à certains leviers qui deviennent presque "obligatoire" : Droit Au Logement Opposable, Registre des personnes mal logées.

- La mise en place d'un étayage éducatif, adapté aux problématiques, favorise grandement l'accès et le maintien dans un logement. Cela nécessite du temps, mais aussi une certaine articulation dans les actions des différents intervenants.

Point de vue des opérateurs d'aide à la personne

- Les personnes porteuses de handicap rencontrent de nombreuses difficultés pour appréhender l'environnement lors de leur recherche de logement : trouver où sont les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- L'adaptation de l'environnement pour les personnes à mobilité réduite n'est pas suffisante : trottoir, transport en commun, accès aux bâtiments des services publics et des structures culturelles.

- Les personnes âgées isolées et dépendantes sont souvent "coincées" chez elles du fait d'un logement pas adapté (escalier...) et se voient contraintes de vivre dans leur logement d'une façon inadaptée (salle de bain pas inaccessible, lit dans leur salon,...). Cela est un facteur d'isolement important, car cette adaptation du logement entraîne un sentiment de honte qui rend difficiles les visites des amis.

- Afin de favoriser le lien social, les auxiliaires de vie sociale encouragent les personnes à faire le ménage avec elles. Cela permet parfois aux personnes à s'autoriser d'inviter à nouveau des amis dans leur logement.

- Lors de la mise en place des aides à domicile, il n'est pas rare d'arriver sur des situations d'isolement important et d'insalubrité du logement.